

L'an deux mil treize, le quinze mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur BRIAND Christian, Maire,

Etaient présents : J.M. BOUHOURS, B. BELOIN, G. THIBAudeau, J. GUILBAUD, P. HUCHEDE, L. MICHEL, G. TARDIF, T. BAILLEUX, J. FOUQUET, B. HOCDE, F. LOUIS, G. GOISBAULT, B. AUBIN, M.L. CORMIER, H. DELALANDE, J.N. MARTIN formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : I. PERLEMOINE-LEPAGE à M BOUHOURS, M. GOUGEON à J. GUILBAUD, C. FOURNIER à L. MICHEL, S. HAMON à G. TARDIF, J. GUIBERT à H. DELALANDE, X. GALMARD à B. BELOIN, H. de QUATREBARBES à L. HOUDAYER.

Absent(s)/excusé(s) : L. HOUDAYER, V. PELTIER, V. SILLON

Mr Hervé DELALANDE a été élu secrétaire.

2013-254 Approbation des comptes de gestion du budget général et des budgets annexes lotissements Hamardière et Perrine, eau, assainissement collectif et autonome ainsi que production électricité dressés par le receveur :

Le conseil municipal de L'Huisserie réuni en session ordinaire le 15 mars 2013 sous la présidence de Monsieur Christian Briand, maire :

- après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, celui de tous les titres de recettes émis à celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordres qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;
- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes, à savoir les budgets lotissement, eaux et assainissements, production d'électricité
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2012 par le receveur, visés certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Le conseil municipal de L'Huisserie, après en avoir délibéré, approuve les comptes de gestion 2012 du receveur.

2013-255 Affectation des résultats du budget général, sections de fonctionnement et d'investissement, année 2012 :

Délibération du 15 03 2013	en euros
Solde d'exécution d'investissement 2012	
.déficit d'investissement	- <u>11 301.40</u>
Restes à réaliser au 31 12 2012	
<u>.en fonctionnement</u>	
dépenses	0.00
recettes	0.00
<u>.en investissement</u>	
dépenses	840 026.36
recettes	1 339 790.36
<u>.Solde</u>	<u>499 764.00</u>
Résultat de fonctionnement 2012	
<u>Résultat à affecter</u>	<u>1 665 110.21</u>
Affectation des résultats	
résultat d'investissement	
.report en investissement	<u>-11 301.40</u>
résultat de fonctionnement	
.report en fonctionnement	<u>0.00</u>
.report en investissement	<u>1 665 110.21</u>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir l'affectation des résultats telle que présentée ci-dessus.

2013-256 Affectation des résultats du budget eau, sections de fonctionnement et d'investissement, année 2012 :

Délibération du 15 03 2013	en euros
Solde d'exécution d'investissement 2012	
.excédent d'investissement	- <u>118 954.93</u>
Restes à réaliser au 31 12 2012	
<u>.en fonctionnement</u>	
dépenses	0.00
recettes	0.00
<u>.en investissement</u>	
dépenses	0.00
recettes	0.00
<u>.Solde</u>	<u>0.00</u>
Résultat de fonctionnement 2012	
<u>Résultat à affecter</u>	<u>105 082.35</u>
Affectation des résultats	
résultat d'investissement	
.report en investissement	<u>118 954.93</u>
résultat de fonctionnement	
.report en fonctionnement	<u>105 082.35</u>
.report en investissement	<u>0.00</u>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir l'affectation des résultats telle que présentée ci-dessus.

2013-257 Affectation des résultats du budget assainissement collectif, sections de fonctionnement et d'investissement, année 2012 :

Délibération du 15 03 2013	en euros
Solde d'exécution d'investissement 2012	
.déficit d'investissement	- <u>5 928.55</u>
Restes à réaliser au 31 12 2012	
<u>.en fonctionnement</u>	
dépenses	0.00
recettes	0.00
<u>.en investissement</u>	
dépenses	0.00
recettes	9 900.00
<u>.Solde</u>	<u>9 900.00</u>
Résultat de fonctionnement 2012	
<u>Résultat à affecter</u>	<u>78 726.21</u>
Affectation des résultats	
résultat d'investissement	
.report en investissement	<u>-5 928.55</u>
résultat de fonctionnement	
.report en fonctionnement	<u>56 726.21</u>
.report en investissement	<u>22 000.00</u>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir l'affectation des résultats telle que présentée ci-dessus.

2013-258 Affectation des résultats du budget assainissement autonome, sections de fonctionnement et d'investissement, année 2012 :

Délibération du 15 03 2013	en euros
Solde d'exécution d'investissement 2012	
.excédent d'investissement	- <u>0.00</u>
Restes à réaliser au 31 12 2012	
<u>.en fonctionnement</u>	
dépenses	0.00
recettes	0.00
<u>.en investissement</u>	
dépenses	0.00
recettes	0.00
<u>.Solde</u>	<u>0.00</u>
Résultat de fonctionnement 2012	
<u>Résultat à affecter</u>	<u>253.65</u>
Affectation des résultats	
résultat d'investissement	
.report en investissement	<u>0.00</u>
résultat de fonctionnement	
.report en fonctionnement	<u>253.65</u>
.report en investissement	<u>0.00</u>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir l'affectation des résultats telle que présentée ci-dessus.

2013-259 Affectation des résultats du budget lotissement de la Perrine, sections de fonctionnement et d'investissement, année 2012 :

Délibération du 15 03 2013	en euros
Solde d'exécution d'investissement 2012	
.excédent d'investissement	- <u>164 440.60</u>
Restes à réaliser au 31 12 2012	
<u>.en fonctionnement</u>	
dépenses	0.00
recettes	0.00
<u>.en investissement</u>	
dépenses	0.00
recettes	0.00
<u>.Solde</u>	<u>0.00</u>
Résultat de fonctionnement 2012	
<u>Résultat à affecter</u>	<u>-64 136.00</u>
Affectation des résultats	
résultat d'investissement	
.report en investissement	<u>164 440.60</u>
résultat de fonctionnement	
.report en fonctionnement	<u>-64 136.00</u>
.report en investissement	<u>0.00</u>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir l'affectation des résultats telle que présentée ci-dessus.

2013-260 Affectation des résultats du budget production électricité, sections de fonctionnement et d'investissement, année 2012 :

Délibération du 15 03 2013	en euros
Solde d'exécution d'investissement 2012	
.déficit d'investissement	- <u>3 698.08</u>
Restes à réaliser au 31 12 2012	
<u>.en fonctionnement</u>	
dépenses	0.00
recettes	0.00
<u>.en investissement</u>	
dépenses	0.00
recettes	0.00
<u>.Solde</u>	<u>0.00</u>
Résultat de fonctionnement 2012	
<u>Résultat à affecter</u>	<u>2 889.18</u>
Affectation des résultats	
résultat d'investissement	
.report en investissement	<u>-3 698.08</u>
résultat de fonctionnement	
.report en fonctionnement	<u>2 889.18</u>
.report en investissement	<u>0.00</u>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir l'affectation des résultats telle que présentée ci-dessus.

2013-261 Délibération sur les taux des contributions directes :

Monsieur le maire propose aux membres du conseil municipal de maintenir les taux des contributions directes pour 2013 à savoir :

Les différentes taxes	Taux appliqués en 2012 (en %)	Variation des taux proposés (en %)	Taux appliqués en 2013 (en %)
Taxe d'habitation	14.08	0.00	14.08
Taxe foncière sur les propriétés bâties	24.14	0.00	24.14
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	37.22	0.00	37.22

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à cette proposition.

2013-262 Acquisitions 2012 donnant lieu à amortissement budget général

SERVICE JEUNESSE	Article comptable	Valeur d'achat	Durée d'amt	Amortissements année 2012
1 ordinateur portable (service jeunesse)	2183	116.80	3	38.93
1 ordinateur portable service (jeunesse)	2183	795.00	3	265.00
1 Pack console,jeux (service jeunesse)	2188	494.88	5	98.98
3 toiles de tente (service jeunesse)	2188	629.85	5	125.97
1 perceuse (service jeunesse)	2188	235.25	5	47.05
1 caméscope (service jeunesse)	2188	199.00	5	39.80
1 tonnelle (barnum pliant) (service jeunesse)	2188	454.00	5	90.80
CULTURE SPORTS LOISIRS				
matériels (école de musique)	2188	1 760.70	5	352.14
équipements sportifs divers (sports)	2188	1 465.95	5	293.19
.école de musique				
ordinateur (école de musique)	2183	399.00	3	133.00
logiciel orféo (école de musique)	2183	1 423.24	3	474.41
1 saxophone, 1 flûte traversière (école de musique)	2188	1 764.00	5	352.80
.équipements sportifs				
1 réfrigérateur (jogging)	2188	306.00	5	61.20
10 steps (gymnastique)	2188	350.00	5	70.00
matériels (GR)	2188	143.52	5	28.70
15 séparateurs de table (tennis de table)	2188	479.25	5	95.85
.1 poteau double (volley)	2188	434.00	5	86.80
.1 sac de frappe+support (vovinam)	2188	325.00	5	65.00
pupitres salle 2000 (sports)	2188	760.66	5	152.13
.équipements associatifs				
banc table chaise (salle des Rosiers)	2188	199.00	5	39.80

cimaises pour tableaux (salle du Conseil)	2188	621.85	5	124.37
2 chariots (salle polyvalente)	2188	582.60	5	116.52
grilles d'exposition + attaches (salle polyvalente)	2188	899.39	5	179.88
INFORMATIQUE ET BUREAUTIQUE SECRETARIAT				
ordinateur portable (mairie)	2183	525.00	3	175.00
onduleur (mairie)	2183	426.97	3	142.32
pack tranquillité Magnus (mairie)	2183	334.88	3	111.63
prolongation pack tranquillité Magnus (mairie)	2183	418.60	3	139.53
e magnus gestion de la paye (mairie)	2183	2 320.24	3	773.41
e magnus gestion de la paye (mairie)	2183	406.64	3	135.55
EQUIPEMENT COMMUNICATION				
sono (communication)	2188	1 342.31	5	268.46
appareil photo (communication)	2188	229.00	5	45.80
ESPACES VERTS				
tondeuse Honda (espaces vers)	2188	1 449.00	5	289.80
cuve polyester 500 litres (espaces verts)	2188	2 930.20	5	586.04
PETITE ENFANCE				
ordinateur halte garderie	2183	1 306.63	3	435.54
ENFANCE ET PERISCOLAIRE (CH. DES MÔMES)				
ordinateur de bureau (château des mômes)	2183	1 174.10	3	391.37
2 appareils photos (château des mômes)	2188	169.98	5	34.00
kit bacs à poser et piétements (château des mômes)	2188	775.59	5	155.12
servante à outils (château des mômes)	2188	399.00	5	79.80
rollers réglables (château des mômes)	2188	899.90	5	179.98
GROUPES SCOLAIRES				
chariot (restaurant scolaire)	2188	222.45	5	44.49
étagères (restaurant scolaire)	2188	404.73	5	80.95
tapis aqua (école primaire)	2188	130.21	5	26.04
tapis aqua (école primaire)	2188	578.86	5	115.77
aspirateur (école primaire)	2188	118.64	5	23.73
1 monobrosse (école primaire)	2188	1 794.00	5	358.80
1 aspirateur (classes maternelles)	2188	221.08	5	44.22
4 ordinateurs (école primaire)	2183	1 796.00	3	598.67
vidéoprojecteur et tableau blanc (école primaire)	2183	2 202.63	3	734.21
équipement informatique (école Ste Marie)	2183	1 794.00	3	598.00
BATIMENTS COMMUNAUX				
14 blocs de secours (salle du Fougeray)	2188	1 766.09	5	353.22
chariot ménage (salle polyvalente)	2188	259.34	5	51.87
MATERIEL ATELIERS				
matériel informatique (CTM)	2183	693.50	3	231.17
échelle escabeau scie à onglets (CTM)	2188	1 205.21	5	241.04
1 petit compresseur (CTM)	2188	162.31	5	32.46
1 tronçonneuse thermique (CTM)	2188	395.00	5	79.00
ETUDES COMMUNALES				
études PLU	202	19 015.45	5	3 803.09
étude faisabilité plan d'eau	202	2 152.80	5	430.56
étude schéma directeur eaux pluviales	202	5 891.85	5	1 178.37
étude urbanisme	202	13 156.00	5	2 631.20
TOTAL		83 907.13		18 932.53

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à ce tableau des acquisitions 2012 donnant lieu à amortissement sur le budget général.

2013-263 Approbation des budgets primitifs 2013 :

Le conseil municipal après s'être fait présenter les données chiffrées des sections de fonctionnement et d'investissement approuve l'équilibre dépenses/recettes de chaque budget soit :

	Section fonctionnement	Section investissement
Commune	3 486 945.00	5 682 344.57
Eau	558 842.35	162 774.93
Assainissement collectif	290 746.21	115 300.00
Assainissement autonome	453.65	0.00
Production électricité	10 939.61	8 250.43
Lotissement La Perrine	3 476 655.40	3 436 655.40

1 contre pour le budget commune : J.-N. MARTIN

2013-264 Budget eau, admission en non-valeurs :

Monsieur le maire explique que la trésorerie informe des titres restant impayés sur le budget eau et pour lesquels aucun recours n'est possible.

7 pièces pour un total de 675.84 € réparties de la façon suivante : 7 pièces pour PV de carence : 675.84 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte que les sommes ci-dessus soient admises en non-valeurs.

2013-265 Médiathèque, choix du programmiste :

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'une délibération en date du 29 juin 2012 a autorisé le lancement de la consultation pour la mission de programmiste.

La consultation a été lancée le 1^{er} février 2013 auprès de 8 cabinets. 4 cabinets ont déposé une offre ; la commission d'ouverture des plis réunie le 8 mars 2013 propose de retenir le cabinet Préprogram domicilié 22 passage du Trégor à Rennes (35) pour un montant de 13 380.00 € ht (16 002.48 € ttc)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à cette proposition et autorise le maire à signer tous documents concernant cette décision.

2013-266 Lotissement de la Perrine, choix du cabinet pour la mission de coordination sécurité et protection de la santé (csps):

Monsieur le maire rappelle que lors de la séance du 20 décembre 2012, le conseil municipal avait autorisé le lancement de la consultation pour la mission csps de catégorie 2.

La consultation a été lancée le 10 janvier 2013 auprès de 5 cabinets ; les 5 cabinets ont déposé une offre ; la commission d'ouverture des plis réunie le 20 février 2013 propose de retenir AC2S, cabinet Lepage domicilié 72 rue du Paris à Laval (53) pour un montant de 6 560 € ht (soit 7 845.76 € ttc)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à cette proposition et autorise le maire à signer tous documents concernant cette décision.

2013-267 Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) :

Monsieur le maire explique que le conseil municipal a délibéré le 20 décembre 2012 sur le plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) ; quelques imprécisions ont été relevées, il y a lieu de les rectifier. Conformément à l'article L 361-1 du code de l'environnement relatif au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR), le conseil municipal de la commune de L'Huisserie :

- . émet un avis favorable sur l'ensemble du plan,
- . demande l'inscription au PDIPR de la Mayenne des chemins figurant sur le plan annexé à la présente délibération et portant les références suivantes :

Section	parcours	cadastre	longueur
01/02	VC de la Pierre Blanche au point 115 (route du bois de L'Huisserie)	AN	1 148 m
03/04	Limite de commune de Montigné le Brillant au bois de L'Huisserie par CR 2	A3 A1	1 242 m
05/06	VC 111 à VC 102 par CR 12	B2	579m
07/08	VC 202 à VC 111 par CR 17	B2	701 m
09/10	D910 à D1 par le CR 13	B3	1 126 m
11/12	VC des Landes à limite de commune de Nuillé sur Vicoin par CR 16	C3	868m
13/14	D 103 à VC 111 par CR 11	C1	751 m
17/18	Chemin rural de liaison entre VC de Montigné et le lieu-dit « le Pont Pottier »	A3	471m
19/20	Du lieu-dit « le Tertre » à la VC des Landes par le CR 20	B3 C3	685 m
21/22	Liaison entre le chemin de la Lande et la VC 109 par le CR 5 et le CR8	AO AH	801 m
23/24	VC 109 à RD1 par le CR 10	AH	378

- . s'engage à conserver leur caractère public aux chemins ruraux inscrits au plan,

. s'engage à ne pas aliéner totalité ou partie des chemins ruraux inscrits au plan. En cas de nécessité absolue ou en cas de modification, suite à des opérations foncières ou d'aménagement foncier rural, le conseil municipal proposera au conseil général un itinéraire de substitution approprié à la pratique de la promenade et de la randonnée sous peine de nullité de l'acte de vente.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable et autorise au maire à signer tous documents utiles pour la bonne suite de son dossier.

2013-268 Convention d'affiliation pour l'opération chéquier « jeunes collégiens » :

Monsieur le maire explique aux membres du conseil municipal que le conseil général distribue aux classes de 3ème du département un chéquier « jeunes collégiens ». Ces chèques sont utilisables pour découvrir et pratiquer des activités sportives, culturelles et de loisirs.

C'est un moyen de paiement possible pour le règlement des factures de l'école de musique par exemple.

Aussi, après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à signer la convention d'affiliation pour l'opération « chéquier jeunes collégiens » à compter de l'année scolaire 2012-2013.

2013-269 Réforme relative à l'enfouissement coordonné des réseaux de communications :

Les dispositions en vigueur depuis 2004 - enfouissement à frais partagé entre opérateur et collectivité - sont modifiés à compter du 1^{er} janvier 2013 :

- l'opérateur prend à sa charge la totalité des dépenses d'étude et de réalisation du câblage
- l'opérateur supporte une quote-part de 20 % maximum des coûts de terrassement de la tranchée commune
- concernant les installations de génie civile (GC)
 - Option A : la collectivité reste propriétaire et finance la totalité, l'opérateur s'acquitte d'un droit d'usage (0.53 à 1€ par ml)
 - Option B : l'opérateur France Télécom finance et reste propriétaire, la collectivité supporte un droit d'usage

Après avoir délibéré, le conseil municipal opte pour l'option A concernant tous les projets d'enfouissement.

2013-270 Modification du nombre d'heures hebdomadaires pour un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe :

Monsieur le maire expose aux membres du conseil municipal qu'un agent travaillant en qualité d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe n'a plus le nombre d'élèves correspondant à son contrat hebdomadaire.

Il est proposé de diminuer sa durée hebdomadaire soit de 5 heures/semaine à 4 heures 51 centièmes/semaine à compter du 1^{er} avril 2013.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à cette proposition.

2013-271 Avancements de grades et augmentations du temps de travail :

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, en son article L2121-29,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, en son article 34,

et après en avoir délibéré,

décide :

Article 1 : avancements de grade :

Grades actuels :	Grades futurs :	Nombre d'agents :	Dates de nomination :
ATSEM 1 ^{ère} classe	ATSEM principal 2 ^{ème} classe	1	1/7/2013
Adjoint administratif territorial de 1 ^{ère} classe	Adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe	2	1/4/2013
Auxiliaire de puériculture 1 ^{ère} classe	Auxiliaire de puériculture principal de 2 ^{ème} classe	1	1/7/2013
Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	1	1/4/2013
Assistant territorial d'enseignement artistique principal 2 ^e classe	Assistant enseignement artistique principal 1 ^{ère} classe	3	1/4/2013
Adjoint technique territorial de 2 ^{ème} classe	Adjoint technique territorial de 1 ^{ère} classe	2	1/4/2013

Article 2 : augmentation du temps de travail :

Grade	Nombre d'agents	Nombre d'heures hebdomadaires actuel	Nombre d'heures hebdomadaires futur	A compter du
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	1	33	35	1/5/2013
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	1	27	28 heures et 20 minutes	1/5/2013
Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe	1	7 heures et 05 minutes	7 heures et 50 minutes	1/5/2013

Article 3 : Budget prévu

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice 2013

Article 4 : Exécution

Le Maire et le Receveur municipal sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération, dont notamment les formalités de publicité.

2013-272 Ligne de crédit OGEC Sainte Marie 2013 :

En vertu du protocole sur le financement de l'école Sainte Marie, voté le 23 janvier 2009, Monsieur le maire soumet au vote du conseil municipal le montant de la ligne de crédit 2013 accordée à L'OGEC (organisme de gestion des écoles catholiques), pour le fonctionnement de l'école Sainte Marie, en dehors des subventions pour classes découvertes, activités diverses et transports.

Détail du calcul selon l'application du protocole :

Effectif école Sainte Marie à la rentrée scolaire de septembre 2012 : 158 élèves
- dont 138 résidents de L'Huisserie (63 maternelles et 75 primaires)
- dont 20 non résidents

▪ Coût de fonctionnement d'un enfant de l'école publique

① Pour les enfants du primaire

Frais de fonctionnement du service « école primaire » de l'année 2012 : 33 123.76 €
divisés par le nombre d'enfants du primaire inscrits à la rentrée 2011/2012 : 176
Soit un coût par enfant = **188.20 €**

② Pour les enfants de maternelle

Frais de fonctionnement du service « école maternelle » de l'année 2012 : 26 905.97 €
divisés par le nombre d'enfants de maternelle inscrits à la rentrée 2011/2012 : 101
Soit un coût par enfant = **266.40 €**

▪ **Montant de la ligne de crédit accordée à l'école Sainte-Marie**

① Pour les enfants du primaire

Coût d'un enfant du primaire de l'école publique pour l'année 2012, multiplié par le nombre d'enfants résidents du primaire de l'école Sainte-Marie, inscrits à la rentrée 2012/2013, soit :

188.20 € x 75 primaires = **14 115 €**

② Pour les enfants de maternelle

Coût d'un enfant de maternelle de l'école publique pour l'année 2012, multiplié par le nombre d'enfants résidents de maternelle de l'école Sainte-Marie, inscrits à la rentrée 2012/2013, soit : 266.40 € x 63 maternelles = **16 783.20 €**

③ Calcul des frais de personnel ASEM et entretien

Coût de personnel d'un ATSEM de l'école publique : 96 260.93 € / 3,5 postes = 27 503.12 €
multiplié par le nombre d'ASEM de l'école Sainte-Marie, soit : 27 503.12 € x 2 = **55 006.25 €**
Soit une ligne de crédit au total = **85 904 €**

Après délibération, le conseil municipal émet un avis favorable à cette proposition.

4 abstentions : G. TARDIF, S. HAMON, B. HOCDÉ, C. FOURNIER

2013-273 Point sur le plan accessibilité :

Point sur le plan accessibilité : BATIMENT

Années	2010	Réalisé /Non réalisé 2010	2011	2012	Bilan fin 2012	2013	2014	2015 et plus
Actions								
Mairie								. Porte entrée coulissante Accès salle mariage
Eglise	. Marche dans porche	non						
Poste								. portes d'entrée coulissante
Boulangerie								
Ecole publique primaire	. Entrée principale ressaut	oui		. Toilette handicapé	Oui			. Portes d'entrée coulissante
Ecole publique maternelle				. Toilette handicapé	oui			. Portes d'entrée coulissante
Château des Mômes				. Toilette handicapé	oui			
Halte-garderie RAM								
Restaurant scolaire								
Bibliothèque	. Ressaut accès bibliothèque .Ressaut sanitaire	Oui non						. Porte d'entrée coulissante
Complexe sportif			. Ressaut entrée : non.		N		. Sanitaire handicapé lavabo à ajouter	
Vestiaires					N			
Vestiaires Villa	RAS		Ressaut entrée : non				. Portes anciens vestiaires	
Ecole de Musique Local Jeunesse Salle rue du Maine			Nouveau projet					
Salle des Fêtes Local Boules Bretonnes	. RAS							. Accès terrain couvert . Portillon
Presbytère								. Accès maison
Cimetière	. Poignée à baisser . Vérifier la pente entre l'ancien et le nouveau cimetière	non						
CTM Déchetterie	. Ressaut entrée . Sanitaire à vérifier . RAS	non						
Salle des Rosiers	. RAS							

Point sur le plan accessibilité : VOIRIE

Années	2010	Réalisé /Non réalisé 2010	2011	2012	Bilan fin 2012	2013	2014	2015 et plus
Actions								
ZONE A « Hyper centre »	. Bandes podotactiles . Signalisation contraste visuel . Tampon à niveau (7,14) . Escalier (10) . Place stationnement (11)	Oui Oui Non Oui Oui			Oui	. Positionnement des emplacements handicapés		. Réfection des largeurs de trottoirs à l'occasion de travaux
ZONE B « Les Lauriers »	. Bandes podotactiles . Bandes d'éveil . Contraste visuel . Cheminement (P 6) . Obstacle à supprimer (P19)	} Non		- Stationnement handicapé rue des Mines - Accès banque alimentaire	Oui Oui			
ZONE C « La Fontaine »	. Bandes podotactiles . passages piétons . contraste visuel . Fente de grilles	} Oui Non			N			
ZONE D « Bourienne - Hamardière »	. Bandes d'éveil . Passage piétons	Non Non			Oui			. Trottoirs « Bourienne »
ZONE E « Eglise nord »			. Bandes d'éveil : oui . Passages piétons oui					. Réfection dans le cadre des travaux
ZONE F « Eglise sud »	. Portail cimetière (poignée) . Obstacle voirie (p 12 bis) . Largeur trottoirs	} Non	. Bandes d'éveil : oui . Passages piétons : oui . Accès restaurant scolaire : non	. Sanitaires publics	Non			. Réfection globale dans le cadre de travaux trottoirs, poteaux EDF
ZONE G « L'aître au Royer » école	. Traversée piétons (bandes podotactiles + peinture) . Panneaux stationnement accès école + bibliothèque . Contrastes visuels . Cheminement (31)	Oui Accès : Oui Panneaux : non Oui Oui	. Cheminement contrasté visuellement et tactilement : oui Haie rue des Violettes : oui . Hauteur de panneaux : oui		oui	. Largeur de trottoirs . Cheminement		. Hauteur des trottoirs . Zone non franchissable

Années	2010		2011	2012	Bilan fin 2012	2013	2014	2015 et plus
Actions								
ZONE H « L'Aître au Royer »	.Suppression panneau nom de rue et placé sur lampadaires	Oui	. Contraste visuel : en cours . Accès espace public : non	. Place stationnement	Non Non		. Connexion (p 4) . Ressaut	
ZONE I « Poterie & L'Aître au Dormet »				. Bande d'éveil	Non	. Chicanes	. Connexion . Passage piéton	
ZONE J « Beausoleil »			. Contrastes visuels : non . Hauteur panneaux : non . Nids de poules : non . Bandes podotactiles : non . Bande horizontale panneaux (p 30) : non	. Accès terrain de pétanque . Stationnement handicapés	Oui			. Trottoirs dans le cadre de travaux
ZONE K « La Fuye Nord »			. Contrastes visuels : non . Bandes podotactiles : non	. Bouche à clef . Positionnement barrières	Non			
ZONE L « L'Orée du Bois »						. Hauteur panneaux . Passage piétons . Bande d'éveil		. Réfection trottoirs dans le cadre de travaux
ZONE M « Sainte-Croix & Chantemerle »								

Le Conseil Municipal prend acte du tableau d'avancement

2013-274 Construction d'un mur en pierre entre le domaine de la commune et la propriété de Monsieur et Madame Max Gougeon

Monsieur le maire explique aux membres du conseil municipal qu'une participation de 13 044.13 € est demandée à Monsieur et Madame Max Gougeon pour la construction du mur situé en limite de leur propriété et du domaine communal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable et autorise le maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

Mr Max GOUGEON ne prend pas part au vote.

2013-275 Demande de subvention complémentaire pour l'espace associatif, culturel et animation jeunesse auprès du FEDER :

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'une subvention d'un montant de 778 730 € a été attribuée par le FEDER pour l'espace associatif, culturel et animation jeunesse.

Dans le cadre de l'Appel à Projets de territoire Urbain (APU), une enveloppe de crédits Feder de 5 millions d'euros a été réservée pour la programmation de projets identifiés sur le territoire de Laval Agglo. Parmi ces projets, figure une opération qui est différée pour lequel une dotation de 412 270 € était fléchée.

Aussi, Laval Agglo propose d'ajuster l'axe 4 « volet attractivité urbaine » de l'APU en répartissant la somme de 412 270 € à part égale, soit 206 135 € entre les deux projets inscrits dans le même axe de l'APU, à savoir :

- . le projet d'aménagement du Château-Neuf à Laval
- . le projet de création d'un pôle associatif à L'Huisserie

Ces 206 135 € viendront s'ajouter pour chacun de ces projets à la dotation FEDER déjà fléchée.

Le coût du projet est estimé à 4 772 552 € ht, il comprend :

- . les coûts de maîtrise d'œuvre estimés à 522 202 €,
- . les coûts des travaux estimés à 4 250 350 €.

Le plan de financement prévisionnel s'établirait comme suit :

Aides publiques :

Union Européenne (FEDER) (y compris 206 135 €)	984 865 €	(20.64 %)
Conseil Général 53	45 900 €	(0.96 %)
Conseil Régional CTU	82 368 €	(1.73 %)
CAF	200 000 €	(4.19 %)
Etat (Ministère Intérieur)	2 500 €	(0.05 %)

Total aides : 1 315 633 € (27.57 %)

Autofinancement :		
Emprunts	2 398 700 €	(50.26 %)
Fonds propres	1 048 651 €	(22.17 %)
	Total autofinancement :	3 456 919 € (72.43 %)

En cas d'obtention d'un montant Feder inférieur, le maître d'ouvrage s'engage à prendre en charge la différence.

Aussi, après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à présenter une demande complémentaire de subvention auprès de la région des Pays de Loire via le Feder pour un montant de 206 135 €.

1 contre : J.-N. MARTIN